

## Marc Party : « Tous les pupilles et orphelins ne sont pas indemnisés »

Marc Party n'a jamais connu son père. Pupille de la nation orphelin de guerre, il assure n'avoir jamais perçu d'aides. Suite au récent pardon d'Emmanuel Macron adressé aux harkis, il applaudit le geste mais s'indigne que tous les pupilles et orphelins ne soient pas reconnus et indemnisés.

« Vous êtes pupille de la nation, orphelin de guerre. Racontez-nous votre histoire ? »

Je suis né le 4 septembre 1944. Mon père est mort au combat deux mois plus tard, le 15 novembre.

À l'époque, mes parents étaient à Saint-Dizier (52). Ils se sont mariés à 19 ans en

1943. Mon père a fait le service du travail obligatoire (STO) imposé par l'ennemi occupant et a pris le maquis (Maquis de Saint-Dizier). Il a combattu. Quand le maquis s'est dissous, il s'est engagé dans le 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale à Chauumont (52). Son régiment était positionné à Pont-de-Roide, au niveau d'une ferme occupée par les Allemands. Mon père et ses camarades ont essayé une riposte. Il est tombé sur une rafale de mitrailleuses allemandes et a pris une balle en pleine tête. [...] J'ai finalement assisté à ses obsèques militaires cinq ans plus tard, à Saint-Dizier. J'ai été adopté par l'État par jugement du

tribunal, je suis devenu pupille de la nation orphelin de guerre.

« Comment avez-vous vécu votre enfance sans votre père ? »

« Ma mère devait nous faire vivre sous les deux, seule. Elle a travaillé et c'est ma grand-mère maternelle qui m'a élevé à Saint-Mihiel. Elle m'a pris dans un landau et travaillait dans les champs toute la journée. Le soir elle revenait avec un morceau de lard gras, une pomme de terre et ramassait des feuilles d'orties sur la route, elle en faisait une soupe et c'est ce qu'on mangeait. En cours préparatoire, j'étais vu comme le bâtard parce que je n'avais pas de père qui venait me chercher à la sortie de la classe.

La secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, Mme Darrieussecq, m'a un jour dit que nous avons toujours été largement aidés. Je regrette mais non, je n'ai jamais rien eu. [...] Aujourd'hui je suis le vice-président de l'association nationale des pupilles de la nation orphelins de guerre ou du devoir et également le président de la délégation de Meuse-Ardenne. Nous demandons une reconnaissance et une indemnisation pour tous les pupilles et orphelins depuis la création de notre association en 2002.

« Lundi 20 septembre, Emmanuel Macron a demandé pardon aux harkis, soixante ans après la guerre d'Algérie. Le chef de l'État a annoncé un projet de loi de reconnaissance et de réparation avant la fin



Marc Party, 77 ans, vit désormais à Dieue-sur-Meuse. Photo ER/Camille RANNOU

de l'année. Comment y réagissez-vous ?

Nous nous réjouissons pour eux, c'est une décision juste et noble. Mais nous, nous passons à la trappe. Il faut savoir que nous sommes classés par catégories. Le décret de juillet 2000 reconnaît et indemnise les orphelins de confession juive dont les parents ont été exterminés dans les camps de la mort. Le décret de 2004 fait de même pour les orphelins dont les parents ont été victimes de la barbarie nazie. En 2005, une allocation de reconnaissance a été créée pour les harkis et leurs enfants. Mais nous, tous les gouvernements qui se succèdent ne veulent pas

nous reconnaître. Il y a de l'argent pour 800 000 harkis et leurs enfants et c'est très bien j'insiste, mais pas pour nous qui ne sommes plus que 20 000 à 25 000 encore en vie ?

Nos parents ont combattu l'ennemi que ce soit dans les maquis ou dans l'armée et sont, eux aussi, morts pour la France. On veut simplement les mêmes décisions pour tout le monde. Pourquoi faire des différences entre catégories alors qu'on a tous souffert du même malheur ? Nous n'avons pas connu nos pères, nous n'avons pas pu leur dire je t'aime.

Propos recueillis par Camille RANNOU

### ONAC-VG : « LES PUPILLES ONT ACCÈS À UN ÉVENTAIL DE DROITS »

Créé en 1917, le statut de Pupille est une adoption par la Nation pour tout enfant de moins de 21 ans dont les parents ont été victimes de guerre ou d'actes de terrorisme. L'adoption est définitive et est valable tout au long de la vie.

« À titre moral, on peut reconnaître et offrir ce statut mais tous ne perçoivent pas une réparation financière, précise Cédric Schwindt, directeur de l'ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) de la Meuse. Je compatis, ce n'est peut-être pas suffisant à leurs yeux, mais j'insiste sur le fait qu'il existe une boîte à outils qui est à leur disposition. Ils sont des ressortissants de l'ONAC-VG et à ce titre, ont accès à un éventail de droits. Nous les accompagnons et leur versons, en fonction des statuts précaires, des aides. Par exemple, nous pouvons payer une facture pour des appareils auditifs. Nous avons aussi des barèmes pour l'intervention d'une aide à domicile. Notre poste est toujours ouverte pour les écouter, les accompagner et les aider à trouver des solutions adaptées »



Cédric Schwindt est le directeur de l'ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) de la Meuse. Photo d'archives ER/Jean-Noël PORTMANN